

L'Automobile Club Association (ACA) et ACTA, filiale d'ARC Europe Group, partenaires pour « assister » et garantir la mobilité

Electro-mobilité, prestation digitale...l'ACA fait évoluer son offre d'assistance pour répondre aux changements de besoins de ses adhérents et aux mutations du parc automobile.

Pour cela, depuis le 1er janvier 2020, les adhérents de l'ACA bénéficient des services d'ACTA pour leur assistance routière.

ACTA est une filiale d'ARC Europe Group, groupe d'assistance fondé par les Automobile Clubs européens, et directement présent dans plus de 40 pays.

« De par l'histoire commune des Automobile Clubs dans les questions d'assistance et avec ACTA, les adhérents bénéficient d'une expertise particulière, apportant notamment un niveau remarquable de dépannage sur place, le déploiement de nouvelles solutions d'assistance, par exemple pour les véhicules électriques et de nouvelles approches en maintenance prédictive » **explique Didier Bollecker, Président de l'ACA.**

Des « + » pour + de Mobilité

- Electro-mobilité : la fin de l'angoisse de la panne de batterie

Avec ACTA, l'assistance de l'ACA :

- garantit l'intervention de **dépanneurs habilités** à intervenir sur des **véhicules électriques**
- propose un service de **chargeur mobile** qui permet de recharger en bord de route un véhicule électrique en panne de batterie (10 km d'autonomie récupérés en 10 minutes de recharge)

- **Prestation digitale « My Assist » : être rassuré dans des situations stressantes**

« **My Assist** » permet de suivre en temps réel, sur son smartphone, le traitement de son dossier d'assistance, de voir le déplacement du dépanneur et d'avoir une heure d'arrivée calculée en fonction du trafic.

- **Temps d'intervention et dépannage sur place : pouvoir rentrer chez soi le plus rapidement possible**

Grâce à un réseau de 1 000 dépanneurs et à une expertise sur le dépannage sur place, les

conducteurs bénéficient d'une **assistance en 45 minutes**, et dans plus de **50% des cas repartent directement** avec leur propre véhicule après une réparation sur place.

« Nous sommes ravis de démarrer cette collaboration avec l'Automobile Club Association. Nous partageons ensemble, au sein de la grande famille des Automobiles Clubs européens, une histoire commune, les mêmes valeurs et une vision identique de la mobilité et du service client. Ce partenariat est gagnant-gagnant : ACTA apporte à ACA son savoir-faire en assistance routière, et ACA apporte à ACTA son expertise sur les services clubs comme l'assistance juridique et la sécurité routière » **conclut Raphaël Guignier, Directeur Général d'ACTA.**



De gauche à droite : Raphaël GUIGNIER, Directeur Général d'ACTA, Didier BOLLECKER Président de l'ACA et Stefano SARTI, Directeur Général d'ARC Europe Group